



## Nouvelles de l'OIIAQ

Novembre 2013

### DÉCÈS DE SYLVIE TREMBLAY



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue Sylvie Tremblay, survenu le 15 octobre 2013. Elle était âgée de 58 ans. Infirmière auxiliaire depuis 1975, elle a d'abord exercé sa profession à l'Hôpital Saint-Luc et à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur. En juin 1991, elle s'est jointe à l'équipe du Centre d'hébergement Pierre-Joseph-Triest, du CSSS de la Pointe-de-l'Île, où elle détenait toujours un lien d'emploi.

Engagée dans sa profession qu'elle aimait profondément, Sylvie Tremblay a été présidente du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) de son CSSS durant plusieurs années. En 2002, elle a reçu le prix d'excellence Charlotte-Tassé et le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec. De 2001 à 2007, elle a siégé au conseil de discipline et, depuis 2007, elle occupait la fonction de syndique adjointe.

Nous sommes tous bouleversés par cette nouvelle et tenons à exprimer notre profonde sympathie aux membres de sa famille, Véronique, Geneviève et Mélanie, ainsi qu'à ses fidèles amis qui l'ont soutenue tout au long de sa maladie. Nous sommes convaincus que tous conserveront le souvenir d'une femme dévouée et courageuse.

### EXAMEN PROFESSIONNEL

Comme vous le savez, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) travaille depuis plusieurs mois à modifier ses conditions d'admission afin d'y ajouter un examen professionnel obligatoire. Cette nouvelle mesure concerne principalement les futurs diplômés du programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI), mais aussi toute autre personne qui détient une équivalence de formation. Nous prévoyons être prêts à administrer le nouvel examen dès le début de l'année 2016. Pour mener à bien ce dossier, l'OIIAQ a créé un nouveau service et constitué une équipe chargée d'élaborer l'examen professionnel.

### IMMOBILISATIONS PLÂTRÉES

Le *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins* est entré en vigueur le 26 septembre 2013. Grâce à ce nouveau règlement, les infirmières auxiliaires pourront faire des immobilisations plâtrées après avoir suivi une formation de 21 jours dispensée en cours d'emploi.

### NOUVELLE PUBLICATION DE L'OIIAQ



L'OIIAQ vient de mettre en ligne *Démarrer une entreprise – Obligations légales et professionnelles de l'infirmière auxiliaire*, une nouvelle publication à l'intention des membres qui souhaitent fonder une entreprise privée dans le domaine des soins infirmiers. Ce document présente les règles qui gouvernent les infirmières auxiliaires exerçant en pratique privée, notamment en soins à domicile, et insiste sur le respect de ces normes pour dispenser des soins de santé de qualité. Il renferme également de précieux renseignements sur les formes d'exploitation et d'organisation d'une entreprise ainsi que sur les obligations déontologiques et professionnelles de l'infirmière auxiliaire.

### CONGRÈS 2014

Dès le début de l'année 2014, vous pourrez vous inscrire au prochain congrès de l'OIIAQ, qui se tiendra au Centre des congrès de Lévis, les 11, 12 et 13 juin prochains. Plus de renseignements seront bientôt en ligne sur le site de l'Ordre.

### PRIX CHARLOTTE-TASSÉ

L'OIIAQ décernera le prix d'excellence Charlotte-Tassé lors de son prochain congrès. Créé à la mémoire de la fondatrice de la première école d'infirmières auxiliaires, il souligne le dévouement et la qualité d'engagement d'un membre de l'OIIAQ envers l'avancement de sa profession. Le prix sera remis à la personne dont le profil professionnel aura été jugé le meilleur par les membres du comité de congrès. La ou le récipiendaire sera l'invité(e) de l'Ordre au congrès 2014, qui aura lieu à Lévis.

Les candidats et candidates doivent répondre aux critères suivants :

- Être membre de l'OIIAQ;
- Exercer la profession d'infirmière ou infirmier auxiliaire depuis plus de cinq ans;
- Avoir contribué de façon particulière à l'avancement de la profession.

Ils doivent également faire parvenir leur *curriculum vitae*, accompagné d'un texte d'environ 250 mots (maximum deux feuilles de 8,5 po x 11 po à double interligne), qui relate l'originalité de leur contribution à l'avancement de la profession. Toute autre personne peut également présenter la candidature d'un membre de l'OIIAQ.

L'OIIAQ doit recevoir les dossiers de candidature au plus tard le 18 avril 2014. Ils doivent être adressés à l'attention du président-directeur général, Régis Paradis, par courriel à [president@oiiq.org](mailto:president@oiiq.org), ou à l'adresse suivante : Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, 531, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 1K2.

### APPEL DE CANDIDATURES - INSPECTEUR BILINGUE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) est à la recherche d'une infirmière auxiliaire ou d'un infirmier auxiliaire pour agir à titre d'inspecteur afin d'assister les membres du CIP dans leurs activités de surveillance de l'exercice de la profession.

Consultez l'appel de [candidatures](#).

### PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE 2013-2014



L'OIIAQ offre plusieurs possibilités de formation continue aux infirmières auxiliaires, notamment la formation en ligne. Consultez régulièrement le [www.oiiq.org](http://www.oiiq.org) pour connaître les formations disponibles.

### RAPPEL - MISE À JOUR DE LA COMPOSITION DE VOTRE CIIA

N'oubliez pas de nous transmettre sans délai les mises à jour de la composition de votre comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA). Vous pouvez le faire directement sur le site Web de l'OIIAQ, par courriel à [manonsalvas@oiiq.org](mailto:manonsalvas@oiiq.org), par télécopieur au 514 282-3533 ou par la poste à l'adresse suivante : 531, Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 1K2.

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, veuillez communiquer avec Catherine-Dominique Nantel à [dnantel@oiiq.org](mailto:dnantel@oiiq.org).

Offres d'emploi →

Formation continue →

Formation d'appoint

Formation en ligne

Formation par correspondance



Portail de formation

CLIQUEZ POUR DÉCOUVRIR VOS AVANTAGES !

BANQUE NATIONALE